

Un parc pour honorer la mémoire de Madeleine Parent

L'arrondissement du Sud-Ouest a entrepris les démarches afin que le parc qui sera aménagé aux abords du canal de Lachine, à l'angle des rues Saint-Patrick et Atwater, porte le nom de parc Madeleine-Parent en hommage à cette figure de proue du syndicalisme, du féminisme et de la lutte contre les inégalités sociales décédée le 12 mars dernier à l'âge de 93 ans.

Les élus ont adopté une résolution à cet effet lors de la séance du conseil du 3 avril. C'est au cours de cette même séance que l'arrondissement a officiellement fait l'acquisition du terrain près de l'ancienne usine Séracon, au

coût de 1,6 million de dollars, pour en faire un parc.

«Un nom s'est rapidement imposé pour désigner cet espace vert: celui de Madeleine Parent, une femme d'exception que l'on associe à la grève des employés de la Dominion Textile, en 1946», a expliqué le maire Benoit Dorais.

Toute la population du Sud-Ouest a été marquée par cette lutte, a-t-il souligné. «Plusieurs s'en souviennent encore pour y avoir personnellement participé alors que d'autres sont susceptibles de connaître un voisin ou un proche qui travaillait à l'usine à cette époque», a indiqué Benoit Dorais. «Le destin

des travailleurs de l'usine de la Dominion Textile est donc intimement lié au Sud-Ouest. Commémorer la mémoire de Mme Parent, une militante qui s'est battue pour le respect de droits des travailleurs, dont la journée de travail de 8 heures, nous semble donc un juste retour des choses.» (A.D.)

L'arrondissement du Sud-Ouest a entrepris des démarches pour que le parc qui sera aménagé aux abords du canal de Lachine, à l'angle des rues Saint-Patrick et Atwater, porte le nom de parc Madeleine-Parent. (Photo d'archives)



**ANFOSSI TASSE
D'AVIRRO INC.**

Assurances
auto • résidence
entreprise • vie

2630, rue Allard
514-769-8879



L'arrondissement se veut plus vert

Un règlement d'urbanisme à l'heure du développement durable



Véronique Fournier
(Photo d'archives)

■ ANDRÉ DESROCHES

ANDRE.DESROCHES@TC.TC

Qu'il s'agisse des toitures qui doivent désormais être vertes ou blanches, de restrictions quant à l'aménagement de stationnements extérieurs, de l'utilisation de pavage favorisant le drainage des pluies ou de normes en matière de verdissement: depuis plus d'un an, l'arrondissement du Sud-Ouest a apporté des modifications à son règlement d'urbanisme, qui le mettront à l'heure du développement durable.

Élue en 2009, l'administration du maire Benoit Dorais avait pris des engagements en ce sens. «Un de nos objectifs était d'aller plus loin au niveau du développement durable», explique Véronique Fournier, conseillère de Saint-Henri-Petite-Bourgogne-Pointe-Saint-Charles, présidente du comité consultatif d'urbanisme (CCU) et porte-parole de Vision Montréal en matière d'urbanisme.

Parmi les principaux changements au règlement, l'arrondissement exige un taux de verdissement de 20% pour les nouveaux

projets immobiliers et oblige les propriétaires qui refont leur toiture à utiliser des matériaux permettant de contrer les îlots de chaleur. «Ça doit être obligatoirement une toiture blanche ou à faible incidence de réflectance», précise Mme Fournier.

Toujours pour lutter contre les effets d'îlot de chaleur et diminuer la pression sur le réseau d'égout, on a décidé de limiter l'utilisation d'asphalte pour les nouveaux projets dans Griffintown, un secteur à haute densité. Le revêtement doit être perméable, comme c'est notamment le cas pour les pavés alvéolés.

De plus, la nouvelle réglementation interdit le stationnement extérieur pour les nouveaux projets dans le grand Griffintown délimité par l'autoroute Bonaventure, le canal de Lachine, les rues Notre-Dame et Georges-Vanier. «Ça contribue à la qualité du milieu urbain», juge Mme Fournier.

D'autre part, toute unité de stationnement doit être à l'intérieur d'un bâtiment lorsque le terrain comporte ou doit comporter plus de 4 unités de stationnement et qu'il est situé dans un rayon de 500 mètres ou moins d'un accès

au métro. L'arrondissement compte 7 stations. «On s'approche des TOD», note Véronique Fournier – les principes du Transit Oriented Development, lesquels conduisent à aménager des quartiers autour de pôles de transports collectifs.

Dans le Sud-Ouest, 40% des ménages n'ont pas de véhicule et 50% des déplacements se font en transport collectif, à pied, à vélo. «On a les conditions gagnantes pour s'inscrire dans ce grand virage», estime la conseillère. Pour encourager le transport actif, elle souligne que pour tout nouvel immeuble résidentiel, l'arrondissement exige l'aménagement d'un stationnement pour vélo pour chaque unité d'habitation.

CORRIDOR CULTUREL

Par ailleurs, l'arrondissement, qui vient tout juste d'adopter sa première politique culturelle, a modifié sa réglementation dans le but de favoriser la création d'un «corridor culturel» dans l'axe de la rue Ottawa dans Griffintown, signale Véronique Fournier.

Alors que la modification d'usage d'un bâtiment s'avérait un processus assez long, la démarche a été simplifiée pour qui désire aménager une galerie ou une salle d'exposition dans un bâtiment de la zone industrielle. «On a des demandes dans ce sens-là», indique la conseillère, qui voit là «un levier de développement» pour l'arrondissement.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No: 500-04-057535-123

COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT :
GREFFIER-ADJOINT

AHMED DIARRA,
Demandeur;

-c-

MARIE-JOE HILAIRE,
Défenderesse

ASSIGNATION

Ordre est donné à Marie-Joe Hilaire de comparaître au greffe de cette Cour situé au 1, rue Notre-Dame est, à Montréal au local 1.120 dans les 40 jours de la publication du présent avis dans le journal La Voix Populaire.

Si la partie défenderesse comparaît la requête introductive d'instance (garde d'enfants, pension alimentaire, obtention d'un passeport et permission de voyager sera présentée devant le tribunal le 28 mai 2012, à 19h00, salle 2.17 au Palais de justice de Montréal.

Une copie de la requête introductive d'instance (garde d'enfants, pension alimentaire, obtention d'un passeport et permission de voyager a été remise au greffe, à l'intention de Marie-Joe Hilaire.

Lieu : Montréal
Date : 3 avril 2012

Julie Perrier
Greffière adjointe
J.P. 2114

4401223

Les Binocles
www.lesbinocles.ca

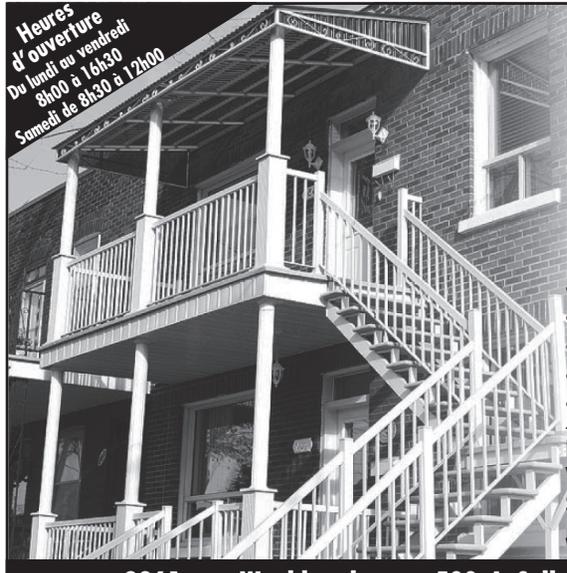


Rachel Jutras opticienne
Martine Odile Tessier opticienne
Léonie Leblanc opticienne
Jean Cloutier, optométriste > Marie-Claude Barrette, optométriste > Nelson Belley, optométriste

SERVICES
Lunetterie | Lentilles cornéennes | Lunettes de soleil
Lunettes de sécurité | Laboratoire sur place
Examen de la vue | Prescriptions de l'extérieur acceptées

5975 Monk, Montréal • 514.768.4148

Heures
d'ouverture
Du lundi au vendredi
8h00 à 16h30
Samedi de 8h30 à 12h00



**BALCONS
VERDUN**
ALMAX

GRATUITE
Service d'estimation à domicile

- Balcons et marches en fibre de verre
- Rampes et limons en aluminium
- Pliage d'aluminium sur mesure
- Revêtement extérieur
- Auvents en polycarbonate

PROMOTION 2012
Vinyle blanc modèle
Sélection de Gentek!

www.balconsverdun.com 0.65\$/p²

9361, rue Wanklyn, bureau 500, LaSalle • 514-761-7895